

Maroc

Dakhla : le secteur de la pêche sous pression après la décision de la CJUE

👤 LesEco.ma • 23/10/2024



Le secteur de la pêche à Dakhla, pilier économique de la région, est dans l'incertitude depuis l'annonce de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), annulant les accords agricoles et de pêche liant le Maroc à l'Union européenne. Une décision qui, malgré les efforts de la Commission européenne pour maintenir ces accords, a provoqué une véritable onde de choc chez les professionnels de la filière. Avec plus de 14.000 emplois et 300 millions de dollars d'exportations annuelles en jeu, «l'avenir du secteur est incertain», confie une source proche du dossier.

Au sein de la Confédération marocaine des armateurs et industriels de la pêche pélagique (COMAIP), l'inquiétude est palpable. Le contexte international a offert à ces acteurs une plateforme lors de la 3e Conférence ministérielle de haut niveau sur l'Initiative de la ceinture bleue, organisée à Tanger du 7 au 9 octobre 2024.

Bien que l'événement ait mis l'accent sur le développement de l'économie bleue en Afrique, «les retombées de la décision de la CJUE ont rapidement dominé les échanges», rapporte un participant à la conférence.

Lors de cet événement, des discussions ont eu lieu avec plusieurs responsables de haut niveau. Mohamed Sadiki, ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts, et Omar Hilale, représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies, ont échangé sur «les enjeux économiques et politiques que cette annulation pourrait engendrer». L'impact pourrait s'avérer particulièrement dévastateur pour Dakhla, où «le secteur de la pêche demeure un moteur de l'emploi et des exportations», souligne un expert économique.

Une mobilisation au-delà des frontières

Les professionnels du secteur n'ont pas attendu pour réagir. Conscients de la gravité de la situation, ils multiplient les initiatives afin d'atténuer les effets d'une éventuelle rupture avec les marchés européens.

Lors de sa dernière assemblée générale, la COMAIP a adopté une charte éthique pour «renforcer les pratiques environnementales de ses membres», répondant ainsi aux nouvelles exigences des marchés internationaux.

Une autre démarche notable est la volonté du secteur d'obtenir la certification Marine stewardship council (MSC), garantissant une pêche durable. Cette certification, bien que difficile à obtenir, pourrait «ouvrir de nouveaux marchés à l'international» et rassurer les partenaires européens, de plus en plus sensibles aux questions environnementales.

entre incertitudes et opportunités

Si la décision de la CJUE met sous pression les acteurs de la filière, elle pourrait également encourager un repositionnement stratégique. L'industrie de la pêche à Dakhla, loin de se laisser abattre, tente de diversifier ses débouchés. La COMAIP envisage de «renforcer ses investissements dans les technologies de pêche durable» et d'explorer de nouveaux marchés, notamment dans le cadre de la stratégie royale «Afrique Atlantique».

Cette initiative vise à renforcer la coopération avec les pays africains et à promouvoir une gestion durable des ressources maritimes. La récente conférence à Tanger a également permis de «consolider les liens entre le secteur marocain et les initiatives internationales», telles que la Ceinture bleue, portée par le Maroc et soutenue par la Banque

mondiale. Cette dynamique pourrait offrir de «nouvelles perspectives de développement», malgré les incertitudes qui pèsent sur les relations entre le Maroc et l'UE.

H.K. / Les Inspirations ÉCO

Gouvernance des EEP : une réforme en profondeur se prépare

Lire l'article

#CJUE

#COMAIP

#Dakhla

#la une

#Maroc

#Pêche

Recevez les actualités économiques récentes sur votre WhatsApp



Suivez les dernières actualités de LESECO.ma sur Google Actualités

Rejoignez LesEco.ma et recevez nos newsletters

Votre email

S'abonner

Le CMC organise son tournoi de padel P 100

LesEcoMa

1:30

watch on